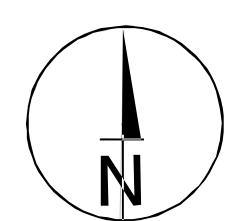


3.b. Règlement graphique - ban communal

Commune de VOGELGRUN

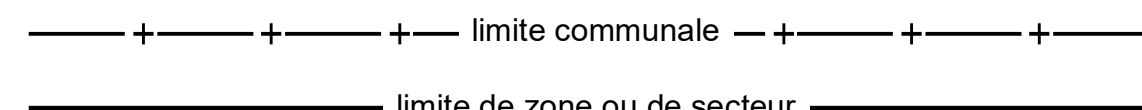


Mars 2025



1:4 000

LIMITES



canaux EDF

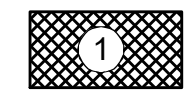
Porter à connaissance zone inondable
voir document annexé au règlement

Porter à connaissance risques techn



Porter à connaissance risques technologiques
voir document annexé au règlement

EMPLACEMENTS RESERVES



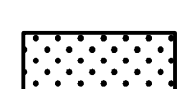
numéro de renvoi à
la liste des emplacements réservés



maisons isolées



construction existante à usage d'entrepôt en zone agricole



zone non edificandi

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES



PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.